



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉCOLE DE L'AIR

Groupement d'instruction

Division de formation au commandement

Dossier suivi par :

Commandant Fabien Guillas

Salon, le 19 mai 2017

N° 504 /DEF/EA/GI/DFC/EA1

NOTE

à l'attention des

destinataires *in fine*

OBJET : notice d'intégration à la promotion 2017 de l'École de l'air

P. JOINTES : trois annexes et une pièce jointe.

Nota : cette notice est destinée à l'information des futurs élèves officiers de l'École de l'air.

Le présent document est destiné à faciliter l'intégration à l'École de l'air (EA) des candidats déclarés admis au concours, quel que soit leur mode de recrutement. Il doit permettre aux futurs élèves officiers de rejoindre l'École et de débiter leur scolarité dans les meilleures conditions.

Il se compose de trois annexes et d'une pièce jointe :

- L'annexe I concerne les formalités relatives à l'intégration. Elle présente les modalités pratiques d'admission à l'École de l'air, les principaux éléments à connaître concernant les premières semaines de scolarité, ainsi que quelques consignes importantes relatives à la préparation individuelle à l'exercice des métiers du commandement ;
- Les annexes II et III détaillent les listes de documents à détenir lors de l'intégration par les élèves issus respectivement des recrutements externes (étudiants civils) et internes (militaires).
- Enfin, un livret spécifique dédié à la préparation athlétique est joint à la présente note. L'entretien et l'amélioration de la condition physique des futurs élèves officiers en course à pied et en musculation revêtent en effet une importance primordiale tant dans l'optique de la formation sportive générale que vis-à-vis de la réussite aux tests du brevet d'initiation au parachutisme militaire (BIPM).

Le Colonel Xavier JABOT
Chef du Groupement d'instruction
Signé : JABOT

DESTINATAIRES :

- M. le commandant du Groupement d'Instruction (pour DAE, DSE, BSS, DFC)
- M. le commandant du GSBdD (pour SSV/Mess élèves, SSC/BSMA, coiffeur, maître tailleur, Antenne SAP élèves, Cellule Solde)
- M. l'adjoint base (pour semaine base, société de sécurité de gardiennage, CSB)
- BA705/DRHAA-Tours (pour SDEF/Bur activ form 20534/Div esc/Sec off)
- M. le chef de l'Antenne médicale Salon
- Intéressés (candidats admis)

FORMALITES RELATIVES A L'INTEGRATION

1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Tous les élèves ayant réussi le concours d'entrée à l'École de l'air, quel que soit leur recrutement (interne, externe, sur épreuves ou sur titre), intègrent une seule et même promotion.

Tout candidat :

- ayant accepté la proposition du Service concours écoles d'ingénieurs (SCEI) pour intégrer l'École de l'air (<http://www.scei-concours.>) et devant donc prendre connaissance et respecter les modalités d'admission qui lui ont été communiquées lors de son inscription au concours ;
OU
- déclaré admis au concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air « option sciences politiques » ;
OU
- déclaré admis au concours sur titres d'admission à l'École de l'air ;
OU
- déclaré admis au concours de recrutement interne,

doit se présenter **samedi 26 août 2017** à l'École de l'air sur la Base aérienne 701 de Salon-de-Provence avec **sa lettre de convocation** (cette dernière lui aura d'ici là été adressée par courriel / à prendre même en cas d'attente d'intégration à une autre école) ou de son **ordre de mutation** (EIOM). Dans le cas contraire, le candidat sera considéré comme démissionnaire de l'École de l'air.

Il est demandé aux candidats déclarés admis et ayant décidé de ne pas rejoindre l'École de l'air de prévenir le plus rapidement possible :

- pour les admis aux concours CPGE MP PC PSI et PT: SCEI par Internet <http://www.scei-concours.fr> ou Audiotel 0 892 692 692 ;
- pour les admis aux autres concours : la Division examens, sélections et concours (DESC) de la DRH-AA : drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr ou 02.36.16.25.54 ou 02.47.85.82.00 postes 25.696 – 25325 - 22113.

1.1. Modalités d'intégration à l'École de l'air

1.1.1. Candidats admis en liste principale

L'accueil de tous les élèves officiers de la promotion 2017 de l'École de l'air se fera le samedi 26 août 2017 entre 12 h 30 et 14 h 00 (repas pris) à l'entrée de la base aérienne 701 de Salon-de-Provence.

Une navette unique sera mise en place en gare SNCF de Miramas : départ à 12 h 30.

Les élèves rejoignant l'École de l'air par voie ferrée doivent conserver précieusement leur billet SNCF 2nde classe, car celui-ci leur sera remboursé. La DRHAA/SDEF/BAF/DESC adressera à chaque élève un BUT (Bon Unique de Transport) lui permettant d'acheter un billet de train à tarif réduit (l'original du but et le billet de train devront être remis lors de l'incorporation à Salon-de-Provence).

Les élèves rejoignant l'École de l'air avec leur véhicule personnel doivent s'assurer d'être en possession de leur permis de conduire, de la carte grise du véhicule et du contrat d'assurance en cours de validité. Compte-tenu du régime de vie imposé en début de scolarité au sein de l'École de l'air, le

véhicule stationnera sur la base aérienne 701 depuis son arrivée jusqu'au samedi 21 octobre 2017 inclus.

Tout candidat déclaré admis sur liste principale qui ne se sera pas présenté à l'École de l'air au plus tard le dimanche 27 août 2017 à 09 h 00 sera considéré démissionnaire par la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC de Tours.

En cas de difficulté (**cas de force majeure uniquement et dûment justifié**) pour rejoindre l'École de l'air à la date et à l'heure prévue, il est impératif de prévenir l'École à l'un des numéros suivants :

04.90.17.82.21

(commandant de la promotion 2017 de l'École de l'air)

OU

04.90.17.80.00

poste 26332

(permanence bâtiment encadrement)

postes 24491 / 26649 / 28232 / 24127

(Brigadiers promotion 2017 de l'Ecole de l'air)

1.1.2. *Candidats inscrits en liste complémentaire*

Les candidats inscrits en liste complémentaire sont susceptibles d'être appelés au fur et à mesure des désistements d'autres candidats. Ils doivent s'organiser pour être en mesure de rejoindre l'École de l'air dans les meilleurs délais après réception de cet appel.

L'appel des candidats se fait :

- par le service Concours école d'ingénieurs (SCEI <http://www.scei-concours.fr>) pour les candidats admis sur concours école d'ingénieurs ;
- par la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC de Tours pour tous les autres candidats

Ils disposent alors d'un **délai de 24 heures** pour rejoindre l'École de l'air. En cas d'impossibilité de rejoindre dans ce délai (cas de force majeure uniquement et dûment justifié), ils devront contacter le plus rapidement possible les numéros indiqués au paragraphe précédent. **Passé ce délai, si un candidat n'a pas rejoint ou contacté l'école, il sera rayé des listes et remplacé par un autre candidat figurant sur la liste complémentaire.**

Pour l'arrivée à l'école, il est demandé de suivre les mêmes dispositions que pour les élèves retenus au titre de la liste principale. **Une prise en compte plus rapide pourra être faite, notamment à partir de la gare SNCF de Salon-de-Provence, si le candidat prévient au plus tôt de son horaire d'arrivée.**

1.2. **Prise en compte des élèves officiers**

Les listes des pièces administratives et médicales à détenir le jour de l'intégration sont éditées en annexes II et III. **Ces listes sont exhaustives et il est impératif que tous les candidats détiennent l'ensemble des documents demandés et en nombre suffisant lors de l'incorporation.** Ils devront de plus répartir ces différents documents dans différentes pochettes en respectant les consignes précisées dans les annexes suivantes (couleur de la pochette, liste détaillée des documents à imprimer sur chaque pochette) :

- ANNEXE II : liste des documents à détenir pour les élèves issus des concours externes ;
- ANNEXE III : liste des documents à détenir pour les élèves issus des concours internes.

2. DISPOSITIONS PRATIQUES

2.1. Période bloquée

Du samedi 26 août 2017 au samedi 21 octobre 2017 inclus, les élèves officiers résideront sur la base de Salon-de-Provence sous le régime de l'internat. Aucune autorisation de sortie de la base aérienne 701 ne sera accordée au cours de ces deux premiers mois, sauf cas de force majeure étudié au cas par cas.

Cette période se clôturera, le samedi 21 octobre 2017, à l'occasion d'une cérémonie durant laquelle les élèves officiers seront présentés au drapeau. Les proches y seront cordialement invités. A l'issue de la cérémonie, une semaine de permissions sera accordée.

Les deux premiers mois à l'École de l'air seront intenses. Durant cette période, les élèves officiers porteront uniquement l'uniforme. En outre, ils participeront à la Période d'Incorporation Militaire (PIM) avant de suivre un stage d'aguerrissement en montagne.

Pour des contraintes liées à l'entraînement, les élèves officiers seront privés de moyens de communication (téléphone portable, internet) pendant les premières semaines de formation à l'École de l'air. Il est ainsi demandé aux candidats de prévenir leurs proches et de prendre leurs dispositions.

Les téléphones personnels resteront toutefois à leur disposition les samedi 26 et dimanche 27 août 2017 pour leur permettre d'informer leurs proches de leur arrivée sur la base.

2.2. Régime de vie

Les aspirants de l'École de l'air résident obligatoirement sur base sous le régime de l'internat jusqu'au passage au grade de sous-lieutenant (en deuxième ou troisième année selon le cursus).

Toutefois, le régime d'externat pourra être accordé aux chargés de famille (vie maritale, enfants à charge) qui en feront la demande. Il ne pourra prendre effet qu'à partir du 01 janvier 2018 (suite aux permissions de Noël).

2.3. Adresse postale

Dès l'arrivée le 26 août 2016, les élèves officiers pourront recevoir du courrier à l'adresse suivante :

Aspirant NOM Prénom
Promotion EA 2017 – DFC 11.300
Base aérienne 701
13661 SALON AIR

2.4. Paquetage et tenue

2.4.1. *Paquetage militaire*

Pour les premières semaines au sein de l'École de l'air, les candidats issus du secteur civil percevront un paquetage complet dès leur arrivée. Il est donc inutile d'encombrer les valises personnelles d'effets civils (exclure les sacs ou valises trop volumineux). Les candidats devront cependant prévoir d'arriver en **tenue correcte** en évitant les tenues décontractées ou trop habillées (certains effets ne seront pas admis, tel que les shorts, les nu-pieds, les débardeurs et les hauts laissant les épaules nues) et veilleront à avoir une **coupe de cheveux réglementaire** (côtés : 3 mm – dessus : 6 mm).

Les anciens sous-officiers et militaires du rang **devront impérativement disposer de l'ensemble de leur paquetage dès leur arrivée** en particulier pour les effets de combats ainsi que pour les effets suivants devant être galonnés : vestes, casquette, blouson CLP et manteau. La perception des effets

militaires complémentaires et le galonnage s'effectueront directement sur la Base aérienne 701 de Salon-de-Provence.

2.4.2. *Trousseau indispensable pour l'intégration à l'École de l'air*

Durant les toutes premières semaines de vie à l'École de l'air, les élèves officiers auront besoin des affaires listées ci-après :

- du linge de corps, des sous-vêtements (2 semaines d'autonomie environ) – 10 paires de chaussettes type tennis noires ou adaptées au port des rangers ;
- de la lessive (lavage à la main) ;
- des serviettes de toilette ;
- le nécessaire de toilette pour deux mois : savon, gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice, mousse à raser, rasoirs manuels (plusieurs de chaque en cas de perte) ;
- 1 paire de chaussures de sport de bonne qualité (type running) ;
- 1 paire de chaussures de type « claquettes » de piscine ;
- 1 maillot de bain (short interdit), des lunettes de natation, un bonnet de bain et une serviette de bain ;
- 2 stylos à bille **noirs** ;
- 1 cadenas ;
- 1 lampe frontale avec des piles de rechange ;
- lunettes de vue pour ceux qui en portent ;
- 1 montre s'éclairant la nuit (éviter absolument les montres de valeur) ;
- 1 briquet ;
- 1 nécessaire de couture (2 aiguilles + fil noir) ;
- 1 carnet de notes format A6 ;
- 2 boîtes de cirage noir ;
- pour les filles, prendre le nécessaire pour faire un chignon correct ;
- 1 « trousse médicale » minimale :
 - de l'Élastoplaste, des pansements (plusieurs boîtes),
 - du désinfectant (Chlorhexidine unidoses), des compresses non stériles,
 - des pansements double peau de type « Compeed » pour les ampoules (en quantité non négligeable),
 - du paracétamol,
 - de la lotion anti-moustique,
 - nécessaire contre les allergies (si besoin).

Rappel : les bijoux, matériels informatiques (autres que mentionnés ci-dessous), hi-fi et vidéo ainsi que les objets fragiles et de valeur sont à proscrire pendant les deux premiers mois.

2.5. Ordinateur personnel

Pour pouvoir suivre leur cursus de formation, les élèves devront disposer d'un ordinateur disposant, **au minimum**, des spécifications techniques suivantes :

- Processeur Intel i5 6^{ème} génération ou AMD8, i7 recommandé
- RAM 4Go, 8Go recommandé
- Capacité de stockage 256Go, SSD recommandé
- Port USB
- Carte Wifi
- Logiciels bureautique : Suite OpenDocument (LibreOffice, OpenOffice), Microsoft Office 2013 recommandé

Il est donc demandé aux nouveaux intégrants :

- **Soit d'arriver à l'école avec un ordinateur disposant à minima des caractéristiques préconisées ;**
- **Soit de profiter de l'offre négociée par l'Ecole de l'air pour s'équiper à titre personnel après leur entrée à l'EA avant de débiter la formation académique** (proposition DELL « offre éducation » (*si retenue*) : budget environ 700€, garantie 3 ans comprise + option assurance technique).

2.6. Condition physique requise

Les premières semaines seront consacrées à la formation militaire et sportive : elles sont éprouvantes sur le plan physique. **Les candidats doivent donc mettre à profit les vacances pour parfaire leur endurance et leur condition physique** (*cf.* pièce jointe : guide de préparation athlétique pour l'incorporation de l'École de l'air).

Les intégrations successives ont malheureusement démontré que les personnes n'ayant pas pris le temps de parfaire leur condition physique se sont retrouvées en grande difficulté pour pouvoir tenir le rythme soutenu des premières semaines à l'École de l'air (fatigue, douleurs articulaires, courbatures, blessures ...).

Cela est d'autant plus nécessaire qu'à l'issue des premières semaines les élèves officiers seront évalués par un test de capacité physique dont le résultat conditionnera la participation à certaines activités militaires.

La réussite à ce test est **obligatoire** pour le passage en deuxième année de l'École de l'air. Il est ainsi demandé de pouvoir accomplir :

HOMMES	FEMMES
✓ 4000 mètres en moins de 20 minutes	✓ 4000 mètre en moins de 24 minutes
✓ 4 tractions en pronation	✓ 1 traction maintenue de 15 secondes en pronation
✓ 15 pompes	✓ 8 pompes
✓ 40 abdominaux	✓ 30 abdominaux
✓ 30 flexions des membres inférieurs	✓ 20 flexions des membres inférieurs
✓ 1 montée de corde de 6 mètres	✓ 1 montée de corde de 5 mètres

Afin de commencer un entraînement progressif dès les premiers jours, il est demandé aux candidats de se présenter à l'incorporation avec un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pieds (type footing), établi par un médecin, et daté de moins de 2 mois.

En outre, il est vivement conseillé aux candidats de porter des chaussures « dures » pendant les vacances afin d'habituer leurs pieds au port intensif des rangers.

**LISTE DES DOCUMENTS A DETENIR LORS DE L'INTEGRATION
POUR LES ELEVES ISSUS DU RECRUTEMENT EXTERNE (SECTEUR CIVIL)**

Lors de l'intégration, chaque candidat devra impérativement détenir l'ensemble des documents suivants en nombre suffisant. Se munir de **06 pochettes cartonnées de couleurs distinctes** pour y ranger tous les documents réclamés par chaque service. Ces pochettes devront être dûment préparées avant l'arrivée à l'Ecole de l'air. **Sur chaque pochette, vous prendrez soin d'imprimer et de coller la liste détaillée des pièces demandées.**

ATTENTION, aucune copie de documents ne sera faite après votre arrivée sur la Base aérienne 701.

1. PRISE EN COMPTE ADMINISTRATIVE

• **Pochette Rouge**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Antenne SAP/Cellule élèves :

- 1 copie de la lettre de convocation ;
- 2 relevés d'identité bancaire **individuels à votre nom** ;
- 3 actes de naissance copie intégrale **originale de moins de trois mois** (pas d'extrait d'acte de naissance) ;
- 1 copie de l'attestation de JAPD ou JDC* avec le numéro identification défense indiqué ;
- 2 copies **lisibles** de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale portant votre propre numéro (pas celui de vos parents);
- 1 copie lisible recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **en cours de validité**, si double nationalité 1 copie du document justificatif (passeport étranger ou autre);
- 1 copie lisible du permis de conduire recto/verso;
- 1 attestation employeur libérant de l'emploi civil ;
- acte de mariage, extrait acte de naissance des enfants, copie livret de famille, certificat de vie maritale (**si vous vivez en concubinage**) ou attestation de PACS et toutes pièces justifiant de votre situation de famille ;
- 1 copie attestation de formation aux Premiers Secours ou PSC1 ;
- photocopies diplômes scolaires ou relevé de notes à partir du baccalauréat ;
- 1 copie impérative du CEMPN pour le personnel naviguant.

* pour les candidats recensés à l'étranger, veuillez contacter l'ambassade de France afin de connaître votre numéro identifiant défense.

Pour les élèves issus de l'EETAA Saintes ou ayant effectué une période de réserve (air ou autre armée), veuillez fournir les documents tels que : contrat d'engagement, convocation à une période de réserve, fiche de solde, décision de dénonciation/résiliation de contrat réserve...**et une copie du livret matricule (notamment du NIA=Numéro identifiant Air si vous avez effectué un service antérieur dans l'armée de l'air).**

- **Pochette Orange**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Solde :

- 3 RIB ;
- 1 copie carte vitale ;
- acte de mariage, extrait acte de naissance des enfants, copie livret de famille, certificat de vie maritale (**si vous vivez en concubinage**) ou attestation de PACS et toutes pièces justifiant de votre situation de famille.

- **Pochette Jaune**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

DFC 11.300 :

- 1 original de la lettre de convocation ;
- 1 original du BUT
- Billet de train original

- **Pochette Verte**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Bureau suivi scolarité :

- 1 acte de naissance
- 1 copie du relevé de notes au concours

- **Pochette Bleue Inscription Université :**

Les inscriptions à l'université pour l'année scolaire 2017-2018 se feront en octobre 2017 sur la Base aérienne 701 en présence des représentants des universités et concernent les diplômes suivants :

- Diplôme Universitaire (DU) « Acteurs de la défense et facteurs de sécurité » ;
- Licence professionnelle mécanique ;

Pour les élèves issus du concours CPGE, deux diplômes leur seront proposés : le Diplôme Universitaire (DU) « Acteurs de la Défense » et la Licence « Mécanique ».

L'inscription dans chacun de ces deux diplômes est **OPTIONNELLE**. L'inscription ou la non-inscription à l'un ou l'autre de ces diplômes n'a aucune incidence sur l'obtention du diplôme de l'Ecole de l'air. **Les droits nationaux d'inscription sont à la charge de l'élève.**

Pour les élèves issus du concours option « sciences politiques », l'inscription à l'institut d'études politiques (IEP) et au Master « Histoire Militaire comparée » est **OBLIGATOIRE**. **Les frais d'inscription sont pris en charge par l'Ecole de l'air.**

Le cas échéant, pour l'inscription universitaire, il vous sera demandé de fournir les documents listés ci-dessous ;

Si concerné, encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Inscription au DU (optionnelle) :

- 2 photos d'identité ;
- 1 photocopie du relevé de notes du Baccalauréat ;
- 1 photocopie du Baccalauréat ;
- 1 photocopie du dernier diplôme obtenu ;
- 1 photocopie recto-verso de la carte vitale ;
- 2 chèques **obligatoirement au nom de l'élève ou éventuellement au nom d'un parent (même patronyme)**
- 1 photocopie de la carte d'identité civile ;
- 1 photocopie du certificat de participation à l'Appel de préparation à la défense ou Journée Défense et Citoyenneté ;
- Etre en possession du numéro INE ou BEA (indiqué sur le relevé des notes du BAC) ;
- Attestation de l'attribution des 120 crédits ECTS pour les élèves issus du concours CPGE.

Inscription à la licence « Mécanique » (optionnelle) :

- 1 photo d'identité ;
- 1 photocopie du relevé de notes du Baccalauréat et de tout autre diplôme détenu ;
- 1 photocopie du Baccalauréat ;
- 1 photocopie du baccalauréat et des autres diplômes détenus ;
- 1 photocopie recto-verso de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale ;
- 1 chèque **obligatoirement au nom de l'élève ou éventuellement au nom d'un parent (même patronyme)**
- 1 photocopie de la carte d'identité civile ;
- 1 photocopie du certificat de participation à l'Appel de préparation à la défense ou Journée Défense et Citoyenneté ;
- Etre en possession du numéro INE ou BEA (indiqué sur le relevé des notes du BAC) ;
- Attestation de l'attribution des 120 crédits ECTS pour les élèves issus du concours CPGE.

Inscription à l'IEP et au Master (obligatoire pour cursus option « sciences politiques »):

- 1 photo d'identité ;
- 1 photocopie du Baccalauréat ;
- 1 photocopie recto-verso de la carte vitale ;
- 1 photocopie de la carte d'identité civile ;
- 1 photocopie du certificat de participation à l'Appel de préparation à la défense ou Journée Défense et Citoyenneté ;
- Etre en possession du numéro INE ou BEA (indiqué sur le relevé des notes du BAC) ;

Il est impératif qu'au moment de son inscription, chaque élève ait en sa possession toutes les pièces demandées avec les originaux demandés et le nombre suffisant de copies. Les inscriptions ayant lieu pendant la période bloquée, l'ensemble des pièces devra impérativement être détenu dès l'incorporation dans la pochette prévue à cet effet.

En cas de difficultés ou questions concernant l'inscription à l'université, contacter le Bureau Suivi Scolarité :

POC : EA/GI//DAE 13.300/BSS :

CNE BAGGIONI Audrey

PNIA : 811 701 8454 ;

Tel : 04 90 17 80 00 poste 28454

Courriel : audrey.baggioni@intradef.gouv.fr

2. PRISE EN COMPTE MEDICALE

• **Pochette Blanche**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Antenne médicale :

- 1 copie lisible recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **en cours de validité** ;
- Un **certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied** (type footing) de moins de 2 mois, établi par un médecin ;
- compte-rendu d'expertise** modèle 268 santé air délivré par le CEMPN
- certificat médico-administratif d'aptitude initiale modèle 620-4*/12 délivré par le CEMI
- dossier médical** de sélection délivré par le CEMPN ou par le CEMI sous pli confidentiel médical ;
- carnet de santé, carte vitale et carte de mutuelle** (ou feuille d'affiliation si rattachement aux parents) seront également à présenter au service médical ;
- toute pièce justificative de vaccinations antérieures à jour (carnet de santé, carnet de vaccination international...) ;
- carte de groupage sanguin** comprenant 2 déterminations
- certificat d'aptitude classe 2 DGAC (si déjà titulaire) ;
- dernière ordonnance si port de verres correcteurs ;
- panoramique dentaire de moins de 5 ans** sur film radiographique (à faire dans la mesure du possible).
- Toutes autres pièces médicales utiles issues du milieu médical militaire ou civil (radios/bilans sanguins/rapports médicaux/sur expertises/antécédents médicaux...)

Pour tous renseignements, votre point de contact à l'Antenne SAP¹/cellule élèves de la base de Défense d'Istres- Salon de Provence est :

Madame Laurence LAUZEL

04.90.17.80.00 (postes : 2 64 19 / 2 63 91 / 2 40 31)

Adresse mail : laurence.lauzel@intradef.gouv.fr

(mettre en copie : sophie.pelletier@intradef.gouv.fr

jean-pierre.begoud@intradef.gouv.fr

christiane.audibert@intradef.gouv.fr

¹ Service d'administration du personnel

ANNEXE III à la note n° 504 /DEF/EA/GI/DFC/EA1 du 19 mai 2017
LISTE DES DOCUMENTS A DETENIR LORS DE L'INTEGRATION
POUR LES ELEVES ISSUS DU RECRUTEMENT INTERNE (MILITAIRES)

Lors de l'intégration, chaque candidat devra impérativement détenir l'ensemble des documents suivants en nombre suffisant. Se munir de 06 pochettes cartonnées distinctes pour y ranger tous les documents réclamés par chaque service que vous aurez pris soin de préparer avant d'arriver. Sur chaque pochette, vous prendrez soin d'imprimer et de coller la liste détaillée des pièces demandées.

ATTENTION, aucune copie de documents ne sera faite après votre arrivée sur la Base aérienne 701.

1. DOCUMENTS A RENSEIGNER

Les documents suivants sont à renseigner et à retourner par mail au plus tard pour le **30 juillet 2017** à

laurence.lauzel@intradef.gouv.fr
et en copie :
sophie.pelletier@intradef.gouv.fr
jean-pierre.begoud@intradef.gouv.fr
christiane.audibert@intradef.gouv.fr
ema.sca.gsbdd-isp-410794.grp@intradef.gouv.fr

- Fiche de renseignements élèves et famille (envoyée par mail par l'Antenne SAP/Cellule Elèves C2.057) ;
- Un acte de naissance avec filiation complète et mentions marginales.

2. PRISE EN COMPTE ADMINISTRATIVE

Dès l'arrivée sur la base, il sera demandé de présenter impérativement les documents listés ci-dessous (**aucun envoi par courrier**). La vérification de la mise à jour des documents est à votre charge :

• **Pochette Rouge**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Antenne SAP/Cellule Elèves :

- 2 actes de naissance de moins de 3 mois, **copie intégrale et originale** (pas d'extrait d'acte de naissance) avec filiation complète et mentions marginales ;
- 2 copies lisibles recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- 1 copie justificatif si changement de situation familiale récente ;
- 1 copie attestation de formation aux Premiers Secours ou PSC1 ;
- 1 copie recto/verso du permis de conduire ;
- 1 copie du CEMPAN pour le personnel navigant ;
- EIOM ;
- Passeport militaire biométrique (valable au minimum jusqu'en décembre 2016 ou en cours de renouvellement) ;
- Carte d'identité militaire ;
- Carte de convention de Genève si existante ;
- Plaques d'identité militaires ;
- Carte de circulation sécurisée (CCS).

- DIU clôturé par les bases perdantes (tout DIU mal clôturé sera retourné sur les bases d'origine)
- RISAC (si existant) et socle de points pour la médaille de la défense nationale dans le SIRH Orchestra doivent être insérés dans le DIU par le SAP/BPM/ADM de la base perdante;

• **Pochette Violette**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Cellule Sécurité Base :

- Habilitation Confidentiel Défense (spécialité 35-36-38) ou Secret Défense (spécialité 10-20-31-32-33-34) en cours de validité et couvrant la période de formation ou référence de la demande (cf. annexe VI de l'ins.120/DEF/EMAA/BAPPS du 31 mai 2011, officier en formation) .

• **Pochette Jaune**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

DFC 11.300 :

- Copie du relevé DEFNAT
-

• **Pochette Verte**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Bureau Suivi Scolarité :

- 1 acte de naissance (copie intégrale pas d'extrait d'acte de naissance)
- 1 copie du relevé de notes au concours

• **Pochette Bleue Inscription Université :**

Les inscriptions à l'université pour l'année scolaire 2017-2018 se feront en octobre 2017 sur la Base aérienne 701 en présence des représentants des universités.

Pour les élèves issus du recrutement interne, un seul diplôme leur sera proposé la première année : le Diplôme Universitaire (DU) « Acteurs de la défense et facteurs de sécurité ». L'inscription en Licence spécifique se fera en deuxième année. L'inscription au DU est obligatoire, les frais sont à la charge de l'Ecole de l'air.

Pour l'inscription universitaire, il vous sera demandé de fournir les documents listés ci-dessous ;

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Inscription au DU :

- 2 photos d'identité ;
- 1 photocopie du relevé de notes du Baccalauréat ;
- 1 photocopie du Baccalauréat ;
- 1 photocopie du dernier diplôme obtenu ;
- 1 photocopie recto-verso de la carte vitale ;
- 1 photocopie de la carte d'identité civile ;
- 1 photocopie du certificat de participation à l'Appel de préparation à la défense ou Journée Défense et Citoyenneté ;
- Etre en possession du numéro INE ou BEA (indiqué sur le relevé des notes du BAC) ;

Il est impératif qu'au moment de son inscription, chaque élève ait en sa possession toutes les pièces demandées avec les originaux demandés et le nombre suffisant de copies. Les inscriptions ayant lieu pendant la période bloquée, l'ensemble des pièces devra impérativement être détenu dès l'incorporation dans la pochette prévue à cet effet.

3. PRISE EN COMPTE MEDICALE

Pour tous les candidats de recrutement interne, quelle que soit la spécialité d'engagement, il est demandé de se présenter **impérativement** lors de la visite d'incorporation de fin août avec les documents suivants ;

• **Pochette Blanche**

Encadré à imprimer et coller sur la pochette correspondante

Antenne médicale :

- Un **certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied** (type footing) de moins de 2 mois, établi par un médecin ;
- dossier médical militaire sous pli confidentiel médical (ou transférer sur l'antenne médicale de la BA 701) ;
- certificat d'aptitude délivré par le CEMPN ;
- radiographie pulmonaire (à faire auprès de l'hôpital militaire de rattachement si non réalisée au CEMPN) pour les candidats PN.
- carnet de santé ;
- carte de groupe sanguin avec 2 déterminations ;
- toute pièce justificative de vaccinations antérieures (carnet de santé, carnet de vaccination international...) ;
- dernière ordonnance si port de verres correcteurs ;
- panoramique dentaire de moins de 5 ans** sur film radiographique (réglementairement à faire auprès de l'hôpital militaire de rattachement) ;
- radiographie complète du rachis (holorachis) (à faire auprès de l'hôpital militaire de rattachement si non réalisée au CEMPN) ;
- Toutes autres pièces médicales utiles issues du milieu médical militaire ou civil (radios/bilans sanguins/rapports médicaux/sur expertises/antécédents médicaux...)

Il est également demandé à chaque candidat de recrutement interne de s'assurer auprès du service médical de son ancienne base que son dossier médical a bien été transmis à la base Salon de Provence.

4. CORRESPONDANTS EN CAS DE DIFFICULTE

Antenne SAP/Cellule Elèves C2.057 :

POC : AAP1 Lauzel Laurence - CAL Pelletier Sophie– AVT Rakotozanany Priscillia ;

PNIA : 811 701 64 19 ; 811 701 63 91 ;

Télécopie : 04 90 17 84 37 ;

Courriels : - laurence.lauzel@intradef.gouv.fr

- sophie.pelletier@intradef.gouv.fr

- priscillia.rakotozanany@intradef.gouv.fr

- jean-pierre.begoud@intradef.gouv.fr

Adresse groupée : ema.sca.gsbdd-isp-410794.grp@intradef.gouv.fr

Bureau Suivi Scolarité :

POC : EA/GI//DAE 13.300/BSS :

CNE BAGGIONI Audrey

PNIA : 811 701 8454 ;

Courriel : audrey.baggioni@intradef.gouv.fr

5. EFFETS MILITAIRES

Rappel :

Les anciens sous-officiers et militaires du rang **devront impérativement disposer de l'ensemble de leur paquetage dès leur arrivée** (les effets déjà perçus antérieurement ne seront pas délivrés par le BSMA) en particulier pour les effets de combats et de sport :

- Plaques d'identité air
- Sac PNNS
- tenues de combats
- gilet de corps
- ceinturon
- rangers
- calot
- casque lourd
- gants
- chemise F1
- gourde
- poncho
- polaire
- casquette de combat
- parka
- lampe
- briquet
- couteau de type Tatou
- tenue de sport AA
- chaussures de sport running

Ceci s'applique également pour les effets suivants devant être galonnés :

- veste
- casquette
- blouson CLP
- manteau.

La perception des effets militaires complémentaires et le galonnage s'effectueront directement sur la Base aérienne 701 de Salon-de-Provence.